

## Règlement

### Concours de poésie 2021 de PLUME

### Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

#### Article 1 : Objet du concours :

Ce concours de poésie s'adresse à tous les élèves en Bachelor, Master et Doctorat de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs. Il est organisé à l'initiative de l'association PLUME avec le soutien du Collège des Humanités de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

La participation est libre, gratuite et individuelle.

#### Article 2 : Conditions du concours :

##### 2.1 Catégories

###### 2.1.1 Thème libre, forme imposée :

La première catégorie du concours est une forme de poème imposée : **le Haïku**. Le sujet/thème est laissé entièrement libre. La forme est décrite dans la section 2.2.1 et 2.2.2.

###### 2.1.2 Forme libre, thème imposé :

La seconde catégorie du concours est un thème imposé : **le Voyage**. La forme est laissée libre (sous conditions, voir 2.2.1 et 2.2.3).

##### 2.2 Consignes d'écriture :

###### 2.2.1 Consignes globales

Le style (lyrique, descriptif, épique, satirique, ...) est libre. Le poème doit être écrit en langue française.

###### 2.2.2 Forme imposée

Le haïku se caractérise par 3 vers (ou lignes pour être exact), avec 5 pieds pour le premier et dernier vers et 7 pieds pour le vers du milieu. Aucune rime n'est imposée, le poème peut donc être écrit en prose poétique ou en vers.

Exemple :

« départ sans bagage  
prise par le vent d'automne  
une feuille verte »

Bikko

### 2.2.3 Thème imposé

Le poème peut être écrit en vers ou en prose poétique. Le poème comprendra entre 6 à 24 lignes. Le thème du voyage doit être considéré.

#### Article 3 : Modalités impératives de présentation du texte :

Chaque participant·e ne pourra présenter qu'un seul poème par catégorie. Une participation dans chaque catégorie est autorisée.

Pour le thème du voyage le poème devra avoir une majuscule à chaque début de vers s'il en comporte. Pour les haïkus ce n'est pas exigé.

Les caractères gras ou italiques pourront être utilisés pour les besoins du poème.

#### Article 4 : Clauses de participation :

Le poème déposé doit être individuel. Il ne sera accepté qu'un poème par personne par catégorie. Le poème devra ne pas avoir été primé dans un autre concours. Toute tentative de fraude (double participation à une catégorie, corruption, plagiat, etc.) engendrera la disqualification immédiate du participant.

Les membres de ce jury et leur famille ne sont pas autorisés à concourir. Toute personne prenant part à l'organisation de ce concours n'est pas autorisée à concourir.

#### Article 5 : Détails du dépôt du poème :

L'ouverture pour la réception des poèmes est le 22 février 2021 et la fin de la réception le 4 avril 2021, 23h59.

Le/la candidat·e soumettra son poème au Google Form au lien suivant : <https://forms.gle/UvkVhZQUR39pPQxGA>

Si le/la candidat·e n'est pas satisfait par le rendu automatique de son poème (envoyé après l'inscription via le Google Form au-dessus) il ou elle aura la possibilité d'envoyer par mail avec comme objet « Demande de correction - Votre numéro d'inscription - Votre pseudo ou nom » à [plume@epfl.ch](mailto:plume@epfl.ch) un document PDF de son poème et une explication de ce qui n'allait pas dans la forme automatique générée.

Si le/la candidat·e veut participer aux 2 catégories chaque poème sera soumis séparément.

Le/la candidat·e recevra une confirmation ou un refus de son poème dans les 24 heures suivant le dépôt. Si son poème se voit refusé un nouveau dépôt est possible en modifiant ce qui n'allait pas avant la fin de réception des poèmes (04/04/2021).

## Article 6 : Le jury :

**6.1 Composition :** Les poèmes seront lus par un jury composé de collaborateur(s), d'élève(s), de professeur(s) de l'école ainsi que potentiellement 1 ou 2 personnes externes à l'école.

**6.2 Décisions :** Le jury sélectionnera trois poèmes à récompenser par catégorie. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Sélectionnés sur leur qualité littéraire, leur originalité et le respect des consignes, les poèmes faisant preuve d'inventivité feront l'objet d'une attention particulière. Le jury se réserve le droit de sélectionner un ou deux poèmes supplémentaires pour un prix spécial, notamment sur un critère d'originalité.

## Article 7 : Les récompenses :

**7.1 Nature des prix :** Les poèmes lauréats seront récompensés par plusieurs prix.

**7.2 Engagement des lauréats :** Les meilleurs poèmes pourront faire l'objet de publications en format électronique et papier dans le strict cadre du concours (publication des résultats notamment). Le/la candidat·e accepte l'éventualité de cette publication, tout en se gardant le droit d'utiliser un pseudonyme le cas échéant.

Un recueil sera aussi produit et vendu avec l'ensemble des poèmes participants. Les participants par leur participation autorisent la présence de leur(s) poème(s) dans ce recueil. Si le/la participant·e souhaite participer sans être dans le recueil cela doit être mentionné lors de la candidature via le Google Form. Le recueil ne sera pas offert aux participant·es.

## Articles 8 : Proclamation des résultats :

La remise des prix se déroulera entre le 31 mai et le 4 juin 2021. La date et le lieu exact de cette remise des prix seront communiqués ultérieurement via la newsletter de l'association, son compte Instagram, sa page internet ainsi que son Discord.

Instagram : @plume\_epfl

Site Web : <https://go.epfl.ch/plume>

Discord : <https://discord.gg/rrZSRjKdj4>

Newsletter : <https://cutt.ly/pkcGYg6>

## Article 9 : Contact

Les organisateurs du concours se rendent disponibles pour toute question ou suggestion à l'adresse mail suivante : [plume@epfl.ch](mailto:plume@epfl.ch)